

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Nombres de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 02/09/2025

Date de publication de la convocation :  
03/09/2025

**de la commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 09 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni à la **Bastide Pisan**, sous la présidence de Madame Liliane LOURADOUR, déléguée aux affaires sociales, vice-présidente.

**PRESENTS :**

Christiane LARDAT- Liliane LOURADOUR – Danielle CERTIER –  
Franck THIRIEZ - Pierre NOURRY – Patrick HERMIER- Stéphane PEYNE – Leda NOURRY - Mireille ARNAUD - Jean-Yves JOSEPH-

**POUVOIRS :**

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Danielle CERTIER
René LE VIAVANT	à	Franck TYIRIEZ
Malika OUAREZKI	à	Jean-Yves JOSEPH
Marguerite BAIN	à	Stéphane PEYNE

**ABSENT :** Jean-François CHEPPIO

**SECRETAIRE de SEANCE :** Valérie FRECHIN

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, il convient d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS décide :

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

Berger  
Levraud

**D'ADOPTER le procès-verbal du conseil municipal  
date du 19 juin 2025 à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La vice-présidente  
  
Liliane LOURADOUR



La secrétaire  
  
Valérie FRECHIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**N° 2025/09/09-01**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PRÉCEDENTE**